

Province de Québec
Municipalité de St-Emile-de-Suffolk

A une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue ce 7^e jour de novembre 2011, à 20h00 heures, en la salle municipale de St-Emile-de-Suffolk, Qc., à laquelle sont présents :

Madame Louise Boudreault
Messieurs André Blanchet, Michel Bisson et Hugo Desormeaux

formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Monsieur Michel Samson

Gisèle Ethier, secrétaire-trésorière, est aussi présente

M. le conseiller Alain Campbell est absent

Moment de réflexion

ORDRE DU JOUR :

- 01.- Adoption de l'ordre du jour
- 02.- Adoption du procès-verbal du 3 octobre 2011
- 03.- Madame Diane Roy
- 04.- Rapport du maire, piste cyclable L.D.Plages
- 05.- Rapport des conseillers, voirie, environnement et loisirs
- 06.- Période de questions
- 07.- Demande de la taxe d'accise
- 08.- Dépôt du projet de règlement concernant le code d'éthique des élus municipaux
- 09.- Avis de motion concernant un règlement pour fixer le coût des frais de déplacements des élus
- 10.- Rapport incendie, achat camion citerne-pompe
- 11.- Adoption des comptes
- 12.- Ventes pour taxes
- 13.- Abri camion Inter déneigement et engagement d'un chauffeur à temps partiel
- 14.- Avis d'audition, Cour du Québec à St-Jérôme
- 15.- Salaire pour les personnes qui travailleront à la préparation et lors de l'élection municipale du 22 janvier 2012, si plus d'un candidat présenté
- 16.- Offre de service pour une levée technique détaillée du système souterrain d'évacuation des eaux sur la Route des Cantons et Rang Bisson Ouest
- 17.- Travaux à l'intersection du Rang des Vergers et de la Montée Millette
- 18.- Période de questions

11-11-154

Il est proposé par M. le conseiller Michel Bisson
appuyé par M. le conseiller Hugo Desormeaux

QUE :

l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

Adopté à l'unanimité

11-11-155

Correction à la demande dans le fonds du Pacte Rural 2011

Il est proposé par M. le conseiller Hugo Desormeaux
appuyé par Mme la conseillère Louise Boudreault

QUE :

la correction suivante soit apportée à la résolution numéro 11-10-145, le montant

de la demande qui aurait dû apparaître dans cette résolution est de 50 000.00 \$ et non de 25 000.00 \$

Adopté à l'unanimité

11-11-156

ATTENDU la demande de financement de Place aux jeunes Papineau au coût de 0.15¢ par habitant de la municipalité;

ATTENDU que la contribution de la municipalité se chiffre à 80.10 \$;

Il est proposé par M. le conseiller André Blanchet
appuyé par M. le conseiller Hugo Desormeaux

QUE :

la municipalité fasse un don de 80.10 \$ à Carrefour Jeunesse Emploi

Adopté à l'unanimité

11-11-157

ATTENDU que sur l'emprise du Chemin Rang du Verger qui longe la propriété de Madame Caissy, suite à une localisation du terrain, une borne se retrouve dans cet emprise;

ATTENDU que Mme Caissy est prête à donner à la municipalité un partie de terrain pour que sa borne de terrain ne soit plus dans l'emprise de ce chemin;

ATTENDU qu'une entente est intervenue entre Mme Caissy et la municipalité à l'effet de demander à l'arpenteur une correction du plan de localisation côté du chemin Rang du Verger, pour ensuite céder à la municipalité par acte notarié, cette partie de terrain;

Il est proposé par M. le conseiller Michel Bisson
appuyé par M. le conseiller Hugo Desormeaux

QUE :

la municipalité autorise Mme Gisèle Ethier à demander à Marc Patrice, arpenteur, de procéder à la correction du plan de localisation de Mme Caissy pour ensuite présenter ledit plan à Me Jacques Méthot, notaire, pour préparer l'acte de cession.

Adopté à l'unanimité

11-11-158

Il est proposé par Mme la conseillère Louise Boudreault
appuyé par M. le conseiller André Blanchet

QUE :

le protocole à suivre lorsqu'un animal domestique errant ou abandonné est trouvé sur le territoire de la municipalité soit le suivant:

- 1- Pour votre sécurité, si l'animal semble dangereux et/ou malade, essayez d'isoler l'animal.
- 2- Êtes-vous en mesure de retrouver le/les propriétaire(s) de l'animal. Sinon il faudra le placer en communiquant avec le responsable de la municipalité.
- 3- Municipalité :
 - Téléphoner aux municipalités de Namur, Lac-des-Plages et Boileau.
 - APPELER O.A.S.A.D. (Caroline Lavergne) au 819-428-2071
 - Louise Boudreault (conseillère) au 819 426-2116
- 4- Photo : Prendre une photo de l'animal et l'afficher au dépanneur, municipalité,

- bureau de poste et envoyer par courriel à O.A.S.A.D., Louise Boudreault et les 3 municipalités contactées
- 5- Délai : Après un délai de 7 jours, mettre en adoption, reprendre l'étape 4 mais avec le titre : Adoptez-moi + quelques caractéristiques de l'animal
 - 6- Si pas de réponse après 7 jours, prise de décision.

Louise Boudreault, conseillère

Adopté à l'unanimité

11-11-159

Il est proposé par M. le conseiller Hugo Desormeaux
appuyé par M. le conseiller Michel Bisson

QUE :

la secrétaire soit autorisée à préparer un léger goûter pour l'ouverture du Café-Internet. Du café et des grignotines seront préparés chaque semaine pour les participants

Adopté à l'unanimité

11-11-160

Il est proposé par Mme la conseillère Louise Boudreault
appuyé par M. le conseiller Michel Bisson

QUE :

la municipalité fasse paraître dans le Journal La Petite-Nation l'hommage suivant à M. Martin Blanchet, artiste peintre de la municipalité :

Hommage à Martin Blanchet

La municipalité de St-Émile-de-Suffolk rend hommage à un artiste peintre de renommée internationale... Martin Blanchet.

Natif et résident de St-Émile-de-Suffolk, ce peintre paysagiste fait parti de ces irréductibles pour qui cet art est toujours bien vivant. Il n'est donc pas question pour lui de se satisfaire de la banalité.

Il y est extrêmement talentueux, il cherche toujours à nous entraîner plus loin, à nous amener à redécouvrir les odeurs qui naissent du sol dans le brouillard ou le picotement de la neige ou même de voir les édifices urbains dans un ambiance réaliste se confondant à l'imaginaire. Demeuré fidèle à son village, c'est avec toute la sensibilité dont il est capable qu'il peint les endroits les plus magnifiques de ce coin de pays. Son originalité et son remarquable sens de la composition ont suscité une ruée sur ses toiles. Ses œuvres sont aujourd'hui connues de nombreuses galeries au Québec, aux Canada, aux États Unis et même en Europe. Nous sommes honorés de le compter parmi nos concitoyens et lui souhaitons un succès illimité a la hauteur de son talent.

Membre du conseil de St-Émile de Suffolk

Adopté à l'unanimité

11-11-161

Il est proposé par M. le conseiller André Blanchet
appuyé par M. le conseiller Hugo Desormeaux

QUE :

la municipalité fasse un don de 200.00\$ à la Banque Alimentaire de la Petite-Nation et de 200.00 \$ à l'Association Chasse et Pêche, Région Lac-des-Plages

Adopté à l'unanimité

11-11-162

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versements de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'applique à elle pour la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par M. le conseiller Michel Bisson
appuyé par M. le conseiller André Blanchet

et résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28.00 \$ par habitant par année, soit un total de 112.00 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le conseiller Michel Bisson dépose un projet de règlement pour adoption à la séance du conseil du 5 décembre concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. Ce projet est déposé aux archives de la municipalité sous le numéro 102.1

Monsieur le conseiller André Blanchet donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, un règlement sera présenté concernant les frais de déplacements des élus municipaux

11-11-163

CAMION POMPE – ACHAT CONJOINT AVEC LAC-DES-PLAGES

CONSIDÉRANT l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services entre les municipalités de Saint-Émile-de-Suffolk et Lac-des-Plages ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Arundel veut vendre son véhicule d'incendie afin d'en acheter un plus récent ;

Il est proposé par M. le conseiller André Blanchet
appuyé par M. le conseiller Hugo Desormeaux

QUE :

La Municipalité de St-Emile-de-Suffolk procède à l'achat du camion pompe Ford, modèle MHV, année 1997, numéro de série 1FDYF80E9VVA26131, et ce, conjointement avec la Municipalité de Lac-des-Plages, dans le cadre de l'entente intermunicipale.

QUE :

Le coût de ce véhicule au montant de 72 500 \$, plus taxes applicables, ainsi que les assurances, soit réparti entre les deux municipalités selon l'entente établie, soit de 40 % pour Saint-Émile-de-Suffolk et de 60 % pour Lac-des-Plages.

QUE :

Madame Gisèle Éthier soit mandatée à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, et plus particulièrement auprès de la Société d'Assurance Automobile du Québec (SAAQ).

Adopté à l'unanimité

11-11-164

ATTENDU la résolution numéro 11-11-163 pour l'achat d'un camion incendie;

ATTENDU le besoin d'avoir une valve arrière de déversement sur ledit camion;

Il est proposé par M. le conseiller André Blanchet
appuyé par M. le conseiller Hugo Desormeaux

QUE :

la municipalité de St-Emile-de-Suffolk mandate la compagnie «HÉLOC» à faire l'installation de la valve arrière de déversement sur le camion d'incendie, pour un montant de 5 000.00 \$ plus taxes applicables;

QUE :

le coût soit réparti entre les deux municipalités selon l'entente établie, soit 40% pour St-Emile-de-Suffolk et de 60% pour Lac-des-Plages

Adopté à l'unanimité

11-11-165

Il est proposé par M. le conseiller Hugo Desormeaux
appuyé par M. le conseiller Michel Bisson

QUE :

les comptes à payer ci-dessous soient approuvés :

chèque numéro 561 à chèque numéro 667

Adopté à l'unanimité

Je soussignée, Gisèle Ethier, secrétaire-trésorière de la municipalité de St-Emile-de-Suffolk, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles au paiement des comptes de novembre 2011

Gisèle Ethier, secrétaire-trésorière

11-11-166

ATTENDU que selon l'article 1022 du code municipal, le secrétaire-trésorier doit préparer un état mentionnant le nom de toutes les personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales et autres et que cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui;

ATTENDU que cet état a été présenté au conseil le 7 novembre et a été approuvé;

Il est proposé par M. le conseiller Michel Bisson
appuyé par M. le conseiller André Blanchet

QUE :

la secrétaire-trésorière soit et est autorisée à prendre les procédures nécessaires aux fins de faire vendre par la MRC de Papineau tous les immeubles de la susdite municipalité dont les taxes foncières et autres impositions qui les grèvent n'auront pas été payées avant le 31 décembre 2011

Adopté à l'unanimité

11-11-167

Il est proposé par M. le conseiller Michel Bisson
appuyé par M. le conseiller André Blanchet

QUE :

le conseil autorise la secrétaire à prendre des ententes avec les contribuables qui ont des taxes ou mutations impayées afin d'étaler des versements sur une période raisonnable;

QUE :

deux dossiers de contribuable soient épurés, aux fins de les faire parvenir à la MRC de Papineau pour la vente de non paiement des taxes

Adopté à l'unanimité

11-11-168

Il est proposé par M. le conseiller André Blanchet
appuyé par M. le conseiller Michel Bisson

QUE :

le conseil engage M. Jean-Maurice Molloy, à temps partiel, comme aide préposé à l'entretien des chemins pour la saison hivernale 2011-2012, à 15.50 \$ /hre

Adopté à l'unanimité

11-11-169

ATTENDU qu'il y aura des élections pour combler le poste numéro 4 au conseil de la municipalité de St-Emile-de-Suffolk;

ATTENDU que le salaire proposé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour certaines fonctions est moindre que le taux du salaire minimum;

Il est proposé par M. le conseiller Michel Bisson
appuyé par Mme la conseillère Louise Boudreault

QUE :

tous les employés qui travailleront pour les élections et dont le salaire est inférieur au salaire minimum seront payés au taux du salaire minimum

Adopté à l'unanimité

11-11-170

Il est proposé par M. le conseiller André Blanchet

appuyé par M. le conseiller Hugo Desormeaux

QUE :

le conseil accepte l'offre de service de A.B. Technique Inc. pour faire l'étude technique du réseau de l'égout pluvial du village au coût de 1 935.00 \$ plus taxes

Adopté à l'unanimité

11-11-171

Il est proposé par M. le conseiller Hugo Desormeaux
appuyé par M. le conseiller André Blanchet

QU' :

un puits absorbant soit installé et des fossés soient creusés à l'intersection du Rang du Verger et de la Montée Millette pour faciliter l'écoulement des eaux

Adopté à l'unanimité

11-11-172

Il est proposé par Mme la conseillère Louise Boudreault
appuyé par M. le conseiller André Blanchet

QUE :

la municipalité paie les cours de RCR à 4 employés municipaux

Adopté à l'unanimité

11-11-173

Il est proposé par M. le conseiller Michel Bisson
appuyé par M. le conseiller Hugo Desormeaux

QUE :

cette séance soit et est levée

Adopté à l'unanimité

maire

secrétaire-trésorière